

N° 43

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SÉANCE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 1951

---

2 h. 30 de l'après-midi.

## PRIÈRE.

M. MacLean (*Cap-Breton-Nord et Victoria*), du comité permanent du Règlement, présente le premier rapport dudit comité, dont la teneur suit:

Votre comité a étudié la question de suspendre certains articles du Règlement relativement aux pétitions suivantes en faveur de bills privés, qui ont été présentées à la Chambre après les six premières semaines de la session:

Pétition du Synode général de l'Église anglicane du Canada et de la Société missionnaire de l'Église anglicane du Canada visant à faire adopter une loi qui, en plus de servir à d'autres fins, autoriserait la réunion des deux Caisses de fiducie en une seule caisse ainsi administrée et investie, laquelle serait connue sous le nom de Caisse de fiducie consolidée de l'Église anglicane.

Autre pétition du Synode général de l'Église anglicane du Canada préconisant l'adoption d'une loi modificatrice de la loi de constitution en corporation de ladite Église, aux fins du placement de ses fonds et à d'autres fins.

Pétition de la congrégation dite "The Sisters of Charity of the House of Providence", à Kingston (Ontario), visant à faire adopter une loi de constitution en corporation de la communauté dite "The Sisters of Providence".

Pétition d'Edward G. Wheeler et autres, de Langham (Saskatchewan), visant à faire adopter une loi de constitution en corporation "The Evangelical Mennonite Brethren of Canada".

Votre comité a été informé du fait que les pétitions ci-dessus ont été déposées durant les six premières semaines de la session mais que, aux termes de la résolution adoptée par la Chambre le 22 octobre donnant priorité aux ordonnances du Gouvernement, il n'était pas prévu que les bills privés seraient